

CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 27 février 2004

Procès-verbal

Présents : Antoine Morandini, Bernard Liais, Cédric Perrin, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Josette Besse, Djamel Ferhati, Robert Laurent, Jean-Claude Jacob, Annie Vendéoux, Monique Dichamp, Mohamed Zérigat, Michel Wurgler, Noëlle Boegli, Gilles Voisard, Christine Salvi, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni.

Excusés : Jean-Claude Tournier (procuration à Antoine Morandini), Didier Milbergue (procuration à Cédric Perrin), Jean Heyberger (procuration à Bernard Liais), Marie-France Laval (procuration à Josette Besse), Brigitte Weber (procuration à Colette Rayot), Fatima Benamar (procuration à Djamil Ferhati), André Libis (procuration à Françoise Gachot), Fabrice Silvestre (procuration à Guy Berthelot),

Absents : Dominique Weckerlé.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal. Le registre des délibérations circule. Il concerne la séance du conseil municipal du **18 décembre 2003**.

Le Maire informe les conseillers municipaux des procurations données, constate le quorum et ouvre la séance.

Madame Josette BESSE est désignée comme secrétaire de séance.

Antoine MORANDINI tient à indiquer que différents documents ont été déposés sur les tables :

- le compte rendu de la dernière commission scolaire
- un projet de motion concernant la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Bornèque
- Le projet de convention triennale avec la Maison Pour Tous
- enfin, un document concernant les élections régionales par lequel nous demandons de bien vouloir préciser quelles sont les disponibilités des élus pour les 21 et 28 mars prochains

Antoine MORANDINI demande s'il y a une opposition à ce que le point 25 - Election de la Commission Communale des Finances soit voté à main levée. Il constate qu'il y a accord unanime.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de séance du 18 décembre 2003. Il précise que le PV précédent était adopté à l'unanimité même si cela n'était pas mentionné.

Le procès verbal de séance du 18 décembre 2003 ne fait pas l'objet de remarques. Il est adopté.

Antoine MORANDINI accueille le Député Damien MESLOT qu'il remercie pour sa venue au nom du conseil municipal.

Pour les points 1-2 et 3 de l'ordre du jour, le Maire accueille Monsieur BOLCHER de l'ONF et Monsieur NAICKEN de l'Atelier du Paysage

Antoine MORANDINI propose de donner la parole à Monsieur Christophe BOLCHER pour le programme 2004 des coupes à Beaucourt.

1 - Office National des Forêts – Coupes de l'exercice 2004

Présentation Christophe BOLCHER - ONF

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Monsieur Christophe BOLCHER précise qu'il sollicite les élus depuis deux ans pour les martelages et les commercialisations. Pour 2004, il propose le martelage des parcelles 1 et 2 et la vente en bois façonné. Un rajeunissement par méthode du semi naturel est prévu.

Pour les parcelles 30 31 à 32 a, il propose une coupe sélective et sanitaire . Le bois sera vendu sur pied.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

A - Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2004 dans les parcelles de la forêt communale N° 1r, 2r, 30, 31a, 32a.

B - Décide :

1°) de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F. :

- **en bloc les produits des parcelles N° 30, 31a, 32a**

2°) de vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 1r, 2r .

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

3°) de partager, non façonnés, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° 1r, 2r et en demande pour cela la délivrance.

Proposition d'état d'assiette.

<u>Parcelle</u>	<u>Surface parcourue</u>	<u>Nature de la coupe</u>	<u>Type de produits</u>	<u>Volume indicatif</u>	<u>Année de passage prévue à l'aménagement</u>
01r	0.15	Secondaire	<u>BO/BF</u>	40.00	-
2r	1.90	Ensemencement	<u>BO/BF</u>	160.00	-
30a	2.40	Amélioration/Préparation	<u>BO/BF</u>	130.00	2004
30r	0.20	Ensemencement	<u>BO/BF</u>	15.00	-
31a	2.70	Amélioration/Préparation	<u>BO/BF</u>	130.00	2004
32a	2.25	Amélioration/Préparation	<u>BO/BF</u>	110.00	2004

BO = bois d'œuvre ; BF = bois de feu.

2 - Office National des Forêts – Adhésion à la charte d'adhésion du propriétaire pour la certification forestière

Présentation Christophe BOLCHER – ONF.

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Par sa politique de Qualité, l'Association pour l'Eco certification Forestière Comtoise a mission de promouvoir la Gestion Durable des forêts comtoises, c'est à dire une gestion des milieux forestiers conciliant harmonieusement et durablement l'économie, l'environnement et les fonctions sociales de la forêt.

En tant que propriétaire de forêt publique, la commune de Beaucourt pourrait s'engager à mettre en œuvre ces principes de Gestion Durable et en particulier à respecter les clauses de conformité prévues dans la Charte (document joint).

Christophe BOLCHER précise que pour vendre le bois dans de bonnes conditions avec prix maintenu et pour la protection de l'environnement, il est important d'adhérer au PEFC (Programme Européen Forêt Certifiée). Ce programme est important pour gérer durablement la forêt avec un coût de 5 euros par hectare et par an.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune à la charte d'adhésion du propriétaire.

3 - Aménagement du centre Ville

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Présentation de l'avant projet par M. NAIKEN « Atelier du paysage ».

Monsieur NAIKEN rappelle les grands principes du projet d'aménagement du centre ville et commente les esquisses de l'avant projet.

Il décrit le projet entre la Place Salengro « espace majeur » avec l'Hôtel de ville « bâtiment phare » et la place de la République « carrefour vivant » voué à la voiture.

Il rappelle les priorités de sécurité, redynamisation du commerce et de valorisation des richesses du patrimoine.

Des propositions sont faites pour les éclairages, l'utilisation de matériaux nobles type « pierre », chaleureux et sobres, les végétaux, les éclairages, le mobilier et le planning d'organisation des travaux des 5 ou 6 tranches.

Antoine MORANDINI remercie M. NAIKEN et rappelle que ce projet sera présenté aux habitants lors des réunions de quartier. Il propose d'ouvrir le débat.

Robert LAURENT s'interroge sur l'absence de présentation relative aux circulations et au stationnements de bus.

Antoine MORANDINI répond que les arrêts étant très courts, il n'a pas été jugé utile de réserver un emplacement.

Robert LAURENT pense qu'il y aura des bouchons, rue du 18 novembre, du fait des 3 livraisons par jour.

Antoine MORANDINI répond qu'il connaît ce problème et qu'il y aura des modifications. Le livreur ira sur les parkings. Il y aura des durées précises de stationnement.

Robert LAURENT fait le constat d'un virage très allongé place de la République. Plusieurs fois par an, des voitures s'encastrent dans le Crédit Mutuel. Avec le dessin actuel, c'est la devanture de la boutique de vêtements qui risquera une sortie de route.

Antoine MORANDINI répond, qu'aujourd'hui, il n'y a pas de priorité à droite. Il y a eu 3 accidents en 30 ans au crédit mutuel soit beaucoup moins que vous ne le dites. La priorité à droite va freiner largement la vitesse.

Monsieur NAIKEN explique qu'il y aura 5 dispositifs qui freineront la vitesse : 1- le plateau en haut de la rue – 2- le gabarit de la voie – 3- l'effet de baïonnette – 4- le plateau de la Place – 5- la priorité à droite.

Jean-Claude JACOB s'inquiète de la sécurité des piétons au passage rue des Vignes.

Monsieur NAIKEN répond que les aménagements rue Pergaud (rue réduite à 6 mètres et allée d'arbre de chaque côté) visent aussi à ralentir et augmenter la visibilité à ce niveau.

Bernard LIAIS ajoute que le projet à la Maison BOUILLON permettra en effet de redessiner cet endroit.

Pour Michel PLOMB, « faire une ville, c'est un perpétuel recommencement ». Le projet est bon. Il est travaillé finement. Il a une logique. C'est ambitieux et coûteux, mais il y a des phasages.

Michel PLOMB s'y retrouve totalement car dès les premières interventions en urbanisme, on pensait aux deux places.

Ce projet est bon car c'est un compromis dynamique entre piétons et voitures « ennemis jurés ».

L'idée de carrefour qui devient mini place urbaine est bonne. Il faut une intelligence urbaine et être dur avec les contrevenants.

D'un point de vue général, le consensus est bon. Les espaces urbains sont bien mis en valeur. La place urbaine est lue par le patrimoine. C'est une sorte de sanctuaire avec des contraintes.

La hiérarchie au sol est aussi une idée intelligente. L'idée de parvis devant les bâtiments est primordiale. Le parvis devant la Maison Commune est indispensable.

La placette passage Mendès-France est bonne.

La réduction de la voirie rue Pergaud est évidente. Il faut urbaniser en haut à gauche en montant. Il faut y penser sur un plan de masse, pour le PLU. Cela doit rester urbain.

Il est urgent de travailler la place Salengro. Michel PLOMB s'interroge sur le civisme. Pendant l'année, il faudrait interdire et, par un système de vis, prévoir un stationnement important pour les manifestations.

Antoine MORANDINI rappelle qu'avec ce projet on a créé 6 ou 7 places en plus. Il faut dire aux Beaucourtois que le parking pourra se faire place Salengro, place des Fêtes et à centre B.

Béatrice REBUFFONI demande si, pour régler le problème du passage piétons que l'on prend en descendant sous les Vignes, on ne pourrait pas aménager une surélévation ? Elle s'interroge par ailleurs sur l'absence de parvis devant le Foyer Georges Brassens.

Sur ce second point, Monsieur NAIKEN précise qu'avec l'avant projet actuel, il y aura un parvis de 5 mètres. On peut bien sûr interdire le passage aux véhicules mais d'ores et déjà il y aura 2 mètres (trottoir) + 3 mètres (voirie) + 5 mètres (parvis), c'est confortable. On ne peut pas tout concilier.

Antoine MORANDINI reconnaît qu'il faudra donner de l'alternance.

Monsieur NAIKEN rappelle que le Foyer Georges Brassens arrive en troisième utilisateur de parking, seulement.

Guy BERTHELOT indique qu'il est d'accord avec Monsieur PLOMB. Cela conserve la philosophie que la municipalité précédente avait adopté : 1- Liaison des deux places et 2- Récréer ce centre ville. Tout cela est gardé. On ne peut qu'être d'accord. Il faudra préciser certains points. Guy BERTHELOT s'interroge par exemple sur l'éclairage zénithal ? ou encore l'opportunité de suppression de la maison à côté de la Mairie. Globalement, le projet est à défendre.

Antoine MORANDINI répond que, concernant la maison derrière la Mairie, il convient absolument de démolir car l'emprise est très importante.

Guy BERTHELOT émet des réserves par rapport à la démolition de cette maison.

Antoine MORANDINI constate qu'il n'y a plus de questions et remercie les personnes de l'Atelier du Paysage de s'être déplacées.

4 - Programme d'Aménagement du Centre Ville - Demande de subventions

Rapporteur : Antoine MORANDINI

L'aménagement du Centre Ville de Beaucourt représente un gros investissement. Il convient cependant de revoir en particulier la sécurité, tant des piétons que des usagers de la route. Cet aménagement devra notamment relier la place de la République à la place Salengro. Ces travaux pourraient débuter dès cette année.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	2 277 700,00	Ville de BEAUCOURT 20%	497 494,00
		Fonds FEDER 30%	745 000,00
Maîtrise d'œuvre	196 794,00	Fonds FISAC 16,1%	400 000,00
		DGE 4%	100 000,00
Divers travaux	10 000,00	Conseil Régional 11,35%	282 000,00
		CCST 10,45%	260 000,00
		Fonds parlementaires 8%	200 000,00
		(- Acquis : 126000)	
		(- A demander : 74000)	
TOTAL	2 484 494,00	TOTAL	2 484 494,00

Antoine MORANDINI rappelle avec un sourire à Monsieur le Député qu'il lui faudra rechercher encore les 74 000 euros concernés.

A l'unanimité, le conseil municipal:

- valide le plan de financement du programme des travaux d'aménagement du centre-ville,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

5 - Programme d'Aménagement du Centre Ville – Marché de maîtrise d'Oeuvre

Rapporteur : Bernard LIAIS

Le Comité de pilotage du projet d'aménagement du Centre Ville, et depuis ce soir, le Conseil municipal, ont validé l'Avant Projet présenté par le cabinet « Atelier du Paysage » pour lequel le montant prévisionnel des travaux est fixé à 2 277 700 € HT.

Il convient en conséquence de modifier le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

Les honoraires sont ainsi fixés à 196 794 €HT, soit 8.64% du montant des travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

6 - Programme d'Aménagement du centre-ville – Tranche 1 - Demande de subventions

Rapporteur : Bernard LIAIS

L'aménagement du centre-ville commencera par la tranche de travaux concernant la place et le parking de la République, ainsi que la rue du Général de Gaulle.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Place et parking de la république et		DGE (20% des travaux éligibles)	73 100
rue du Général de Gaulle	660 800	Enveloppe parlementaire	76 000
		Fonds FEDER	198 240
		Fonds FISAC	132 160
		CCST	49 140
		Ville de BEAUCOURT	132 160
TOTAL	660 800	TOTAL	660 800

A l'unanimité, le conseil municipal:

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'Aménagement du Centre Ville,

- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Antoine MORANDINI propose qu'après ce point 6 on aborde le point 27 afin de ne pas trop faire patienter les personnes présentes dans la salle qui sont intéressées par ce point.

Pour terminer avec le point 7, Michel PLOMB fait part de ses inquiétudes concernant l'avenir des Fonds FEDER surconsommés.

27 - Réseau scolaire - Prévision de suppression d'un poste pour la rentrée 2004 à Beaucourt - Motion

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Antoine MORANDINI indique qu'il a demandé le soutien de Damien MESLOT pour ce dossier et lui a demandé s'il était d'accord pour venir s'exprimer sur ce sujet devant le conseil municipal.

Le Maire a entendu dire qu'au sujet de la fermeture d'une classe à Bornèque, il y avait la municipalité contre les instituteurs et les parents.

Il tient à préciser qu'en commission scolaire la municipalité a dit fermement qu'elle était contre et qu'on était pratiquement devant un fait accompli.
A l'occasion de cette commission, la décision a été prise d'écrire à l'Inspection Académique et de donner notre désapprobation complète à cette fermeture.

Depuis 2001, on a mis notamment beaucoup d'argent dans cette école : 70 K€. Qui pourrait penser que la municipalité allait laisser faire, ne pas soutenir les parents d'élèves et l'enseignement qui n'est pas là ce soir, j'en suis désolé ? C'est penser que les Beaucourtois n'ont pas cure de l'avenir des enfants, du confort des enseignants. On a parlé d'une motion. On en est là. La municipalité et le conseil subissent cette décision.

Le Maire donne lecture du projet de motion qu'il propose de voter et demande s'il y a des questions.

Guy BERTHELOT souhaite rappeler les faits. Lors de la commission réunie le 30 janvier, le Maire a annoncé la fermeture. Trois postes dans le Territoire de Belfort dont un poste à Beaucourt. Vous avez annoncé qu'on n'y pouvait rien et qu'il s'agirait de Bornèque. J'ai dit que ce n'était pas le rôle du Maire de choisir une école, il faut se battre contre. Vous avez fait machine arrière. Le responsable des affaires scolaires a continué à dire que c'était Bornèque Primaire qu'il fallait fermer et que la commission scolaire devait se prononcer.
Une lettre a été envoyée à l'Inspecteur d'Académie, signée par les Directeurs d'école et le Maire. J'avais également demandé que les parlementaires soient alertés pour s'associer à cette défense de l'école. Dans cette lettre signée dont j'ai eu copie, cette demande n'est pas mentionnée.

Antoine MORANDINI dit à Guy BERTHELOT qu'il n'a jamais abdiqué. Ce que vous avez oublié est que ce choix n'incombe ni au Maire, ni au conseil ni à la commission scolaire. Que les choses soient claires, nous ne porterons pas le chapeau, il n'en est pas question, c'est un problème de l'Education Nationale. Vous dites que nous n'avons pas associé le Député mais il est là ce soir, c'est plus important que de lui écrire.

Quand vous dites que l'on a rien fait, nous avons tout mis en place en bonne et due forme, nous n'avons pas abdiqué » mais cherché des informations.

Je suis déçu qu'alors que vous faites partie de la commission scolaire vous interprétiez mal les choses. Nous ne sommes pas en phase.

Cédric PERRIN précise à Guy BERTHELOT que nous ne sommes pas là pour nous opposer les uns les autres mais rappelle que la commission scolaire n'a pas compétence pour ce prononcer sur cette fermeture. On n'a jamais décidé la fermeture sinon il n'y aurait pas eu de travaux à Bornèque. Cédric PERRIN ajoute qu'une réunion s'est tenue à l'école sur ce sujet et que la municipalité n'a pas été invitée. Elle aurait pu donner sa position.

Avec Monsieur le Maire et Monsieur le Député, nous avons fait un courrier par rapport à la menace de fermeture de l'an passé. Nous avons passé l'information concernant le lotissement des Hauts de Beaucourt et demandé un sursis.

Cette année, la commission scolaire a été réunie par téléphone car on a dû réagir vite.

Nous avons débattu comme cela se fait dans une commission, effectivement nous avons parlé de Bornèque, nous savions qu'il s'agissait de Bornèque.

Cédric PERRIN tient à rappeler qu'en 10 ans, la municipalité a été confrontée à plusieurs fermetures. En 1991, en 1994 avec 2 suppressions à Centre A et B puis encore en 1996 avec 2 suppressions à Centre B. Sur 10 ans, nous avons perdu six postes.

En 1996, il y avait eu une motion.

Nous avons fait un courrier signé par le Maire. Il engage, à priori, tous les élus qui sont autour de cette table. Nous ne voulons pas de cette fermeture. Nous avons intérêt à aller tous dans le même sens et pas à nous « tirer dans les pattes ».

Guy BERTHELOT réplique que l'on doit défendre toutes les écoles, sans parler des problèmes particuliers. Concernant la réunion à l'école Bornèque, Guy BERTHELOT ajoute qu'on lui a donné l'invitation comme à tout parent ou grand parent qui amène un enfant à cette école. Guy BERTHELOT croit savoir que le Maire était au courant.

Antoine MORANDINI répond qu'il n'était pas du tout au courant.

Guy BERTHELOT précise qu'il n'était pas venu comme élu. Lors de cette réunion, il a dit que le Maire n'avait pas tenu son rôle d'élus. Une pétition circule, Guy BERTHELOT espère que tout le monde la signera autour de cette table.

Cédric PERRIN rappelle que la commission a été réunie pour information de la décision de l'Inspection Académique et pour informer les Beaucourtois.

Oui mais la commission devait choisir quelle école devait fermer réplique Guy BERTHELOT. L'école Bornèque était avancée.

Antoine MORANDINI répond que l'on ne fait pas de distinction entre les écoles de Beaucourt. Nous sommes pour toutes les écoles de Beaucourt, sans distinctions.

Damien MESLOT prend la parole afin d'expliquer que Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Monsieur le Conseiller Général, lui ont demandé d'être au côté des parents d'élèves de Beaucourt. Il a annulé plusieurs manifestations car Monsieur le Maire s'est fait pressant. Il ne croit pas qu'il y ait un désengagement. A la cérémonie des vœux 2004, il a accordé une subvention pour cette école afin de soutenir un projet de la municipalité. L'an passé, nous avons obtenu l'annulation de la fermeture de l'école.

Monsieur le Député ajoute qu'il a été saisi de cette question pour Bornèque. Il pense que la suppression n'est pas justifiée. Les Hauts de Beaucourt sont importants pour les effectifs. Les postes sont stables dans le Territoire de Belfort.

Nous devons abandonner les polémiques, arrêter de donner cette image de se battre.

L'important est de maintenir la classe. On ne doit pas donner l'impression d'être divisés.

Damien MESLOT précise à Guy BERTHELOT que Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint chargé des affaires scolaires l'ont saisi. A votre demande, j'aurais pu être saisi. Je suis prêt à signer la motion. J'écrirai à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale pour attirer son attention sur les risques de fermeture de l'école Bornèque. Il faut se rassembler sur cette motion pour atteindre un seul but le maintien de cette classe.

Guy BERTHELOT répond qu'il n'a pas saisi le Député car les gens de Bornèque lui ont demandé de ne pas politiser le débat.

Guy BERTHELOT ajoute à l'intention de Damien MESLOT que ce sont les choix budgétaires au niveau national déclinés dans les Départements qui conduisent à cette fermeture à Beaucourt.

Antoine MORANDINI rappelle que cela fait 10 ans qu'on ferme des classes et que les députés, aussi, ont changé. Il rappelle à Guy BERTHELOT que l'histoire se répète et que l'on rencontre la même situation que lorsque 'il était dans la majorité.

Texte de la motion

Après consultation des instances paritaires départementales, réunies le 26 janvier 2004 pour le C.D.E.N. (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) et le 9 février 2004 pour le C.T.P.D. (Comité Technique Paritaire Départemental), la réorganisation du réseau scolaire pour la rentrée 2004 a conduit l'Inspecteur d'Académie à prévoir le retrait définitif d'un emploi à l'école élémentaire primaire Bornèque.

Cette mesure, annoncée par l'Inspecteur d'Académie par courrier reçu en Mairie le 20 février 2004, va à l'encontre de l'intérêt de nos enfants et remet en question tous les efforts fournis conjointement par les enseignants, la commune et les parents d'élèves pour assurer à Beaucourt un enseignement de qualité garantissant l'avenir de nos enfants.

Cette suppression ne se justifie en rien au regard des règles définies par l'Éducation Nationale. Les écoles de Beaucourt sont, en effet, au dessus du seuil de fermeture et non pas au dessous.

Il convient de noter, d'autre part, que les effectifs des classes de Beaucourt augmenteront sans aucun doute compte tenu, notamment, de la réalisation du lotissement des Hauts de Beaucourt.

La qualité de l'enseignement est indissociablement liée au nombre d'enfants par classe. La fermeture d'un poste conduira inévitablement à pénaliser d'autres classes de Beaucourt ce qui ne peut être accepté.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la suppression d'un poste et à la fermeture d'une classe primaire à l'école Bornèque pour la rentrée 2004.

7 - Débat d'Orientation Budgétaire 2004

Rapporteur : Antoine MORANDINI

La commission des Finances a été saisie du projet de Rapport pour le Débat d'Orientation Budgétaire le mercredi 18 février 2004.

L'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget primitif.

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, le vote du budget annuel, acte essentiel de la vie municipale, doit être précédé, dans un délai de deux mois avant examen, d'un débat sur les orientations budgétaires générales.

A travers ce débat, le Maire informe l'assemblée délibérante sur la situation financière de la collectivité et présente les grands axes qui figureront au budget 2004.

Le Maire donne lecture du rapport de présentation du D.O.B. 2004 .

Le Maire présente les grandes lignes du document, apporte des précisions sur le niveau d'endettement qui se maintient et sur les recettes , notamment fiscales et en particulier la Taxe Professionnelle.

Antoine MORANDINI propose de débattre sur le rapport.

Pour Michel PLOMB, le principe de subsidiarité, cher à Jean-Pierre Raffarin qui a écrit un ouvrage sur ce thème, est au cœur du débat.

Les fonds publics sont limités, les déficits budgétaires devront être freinés. On n'a plus de croissance. Ainsi, la Subsidiarité, c'est gérer au plus proche du terrain. Il faudrait un grand débat national, la question essentielle, c'est la solidarité.

Page 10, vous parlez des Champs Blessonniers poursuit Michel PLOMB. Il convient d'indiquer que nous n'arriverons pas à faire classer le quartier en ZUS. Le paragraphe 2 du règlement intérieur de l'ANRU est clair à ce propos. Il nous faut demander à pouvoir entrer sur le financement de l'ANRU.

Page 13, vous évoquez les FEDER sur 2 opérations. Rappelons qu'ils sont aussi attendus sur la résidentialisation.

Bernard LIAIS rappelle, au sujet de la ZUS, que Monsieur le Maire a écrit à Monsieur le Préfet pour entrer dans les perspectives des articles de l'ANRU. Le FEDER, c'est effectivement le travail qui nous attend très rapidement pour finaliser le projet de manière à connaître les investissements que la ville devra et pourra mettre sur le quartier des Champs Blessonniers.

8 - Programme de rénovation de la salle polyvalente de l'école « Bornèque » - Demande de subventions

Rapporteur : Cédric PERRIN

Pour terminer la rénovation de l'école Bornèque, il convient de reprendre la salle polyvalente dans son ensemble.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel en euros de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Plafond, peinture	4 710	DGE (20%)	4 444
Stores	4 410	Enveloppe parlementaire (50%)	11 110
Fenêtres et porte	13 100	Ville de BEAUCOURT	6 666
TOTAL	22 220	TOTAL	22 220

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement du programme de travaux de l'école « Bornèque »,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

9 - Programme d'Aménagement de la rue de la Mésange - Demande de subventions

Rapporteur : Antoine MORANDINI

L'aménagement provisoire de la rue de la Mésange donnant entière satisfaction, il pourrait être définitif.

Par ailleurs, des travaux de reprise du réseau d'éclairage public s'avèrent nécessaires.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel en euros de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux de voirie	18 200	DGE (20%)	9 720
Travaux d'éclairage public	30 400	Enveloppe parlementaire (50%)	24 300
		Ville de BEAUCOURT	14 580
TOTAL	48 600	TOTAL	48 600

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement du programme de travaux de la rue de la Mésange,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

10 - Programme de rénovation de la Perception - Demande de subventions

Rapporteur : Antoine MORANDINI

L'état général du bâtiment de la perception nécessite la réalisation de travaux, notamment au niveau de sa toiture.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Toiture	14 200	DGE (20%)	3 840
Escalier	3 000	Enveloppe parlementaire (50%)	9 600
Porte	2 000	Ville de BEAUCOURT	5 760
TOTAL	19 200	TOTAL	19 200

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement du programme de travaux de la Perception,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

11 - Programme de création d'une aire de stationnement pour le bus aux écoles des Canetons - Demande de subventions

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'amélioration des conditions de stationnement du bus scolaire aux abords des écoles des Canetons est rendue nécessaire pour des questions de sécurité et afin de fluidifier le trafic rue Julg.

Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	13 500	Amendes de Police - CG (40%)	5 400
		CCST (40%)	5 400
		Ville de BEAUCOURT	2 700
TOTAL	13 500	TOTAL	13 500

Guy BERTHELOT demande s'il a un plan des travaux. Jean-Michel CLAUDEL précise que cette opération est dans le même esprit que celle des Oisillons.

Cédric PERRIN rappelle que la priorité est à la sécurisation des écoles. On pourra en parler en commission scolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement de la création d'une aire de stationnement pour le bus aux écoles des Canetons,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

12 - Programme d'installation d'une signalisation lumineuse à la sortie de la caserne des pompiers - Demande de subventions

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Afin de sécuriser la sortie des engins d'intervention de la caserne des pompiers, au droit de la sortie rue Péchin, il est proposé d'installer une signalisation lumineuse. Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2004.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

Travaux	9 108,00	Amendes de police - CG (40%)	3 643,00
		CCST (40%)	3 643,00
		Ville de BEAUCOURT	1 822,00
TOTAL	9 108,00	TOTAL	9 108,00

Michel PLOMB demande si le feu sera actionné par les pompiers ou permanent ?

Cédric PERRIN répond qu'il fonctionnera uniquement en cas de sortie.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le plan de financement de l'installation d'une signalisation lumineuse à la sortie de la caserne des pompiers,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

13 - Convention d'objectifs et de moyens Année 2004/2006 entre la Ville de Beaucourt et la Maison pour Tous

Rapporteur : Colette RAYOT

Inauguré en octobre 1982, le Foyer Georges BRASSENS est, depuis plus de 20 ans, une structure majeure de la vie culturelle beaucourtoise, lieu de vie socioculturel au carrefour des activités associatives, culturelles et festives de la commune.

L'association Maison Pour Tous y développe une action culturelle pluridisciplinaire et en particulier un programme de spectacles vivants privilégiant la chanson et les musiques actuelles.

Cette association fait ainsi de Beaucourt une scène incontournable dans la diffusion musicale régionale.

La convention d'objectifs et de moyens qui lie la commune à cette association étant venue à échéance, il est proposé de renouveler les engagements réciproques des deux partenaires pour une durée de trois ans.

Dans le cadre du développement des activités de la Maison Pour Tous, le département et la commune prennent acte que l'association a pour objet :

- *de favoriser la rencontre et l'échange entre les différents groupes de population,*
- *de rechercher et d'organiser, avec la population, des activités culturelles, éducatives et sportives ouvertes à tous,*
- *de proposer une programmation annuelle de spectacles dont l'objectif principal est la défense de la chanson et des musiques actuelles.*

L'action générale, développée pour la défense de la chanson et des musiques actuelles comprend des interventions dans le champ de la création, de la formation et de la diffusion que l'association entend renforcer afin de constituer au Foyer Georges Brassens, lieu où l'association exerce ses activités, un pôle d'excellence en la matière sur la région Franche-Comté et les zone limitrophes.

D'un point de vue financier, le département et la commune s'engagent à soutenir financièrement, dans le cadre de l'objectif général, les actions de l'association ci-dessus définies au moyen d'une subvention globale de fonctionnement.

A ce titre, le montant de la subvention accordée à l'association pour l'année 2004 s'élève à :

- Pour le département : 42 686 euros pour l'année 2004 et les années 2005 et 2006
- Pour la commune : 42 686 euros pour l'année 2004 et les années 2005 et 2006

Etablie sur le principe d'une participation du département égale au plus au montant voté par la commune, le montant de chaque subvention sera fixé annuellement, dans le cadre du budget de la collectivité concernée.

Par ailleurs, il est entendu que l'association ne pourra solliciter l'attribution d'une subvention complémentaire au titre du FDAL.

L'aide du département et de la commune sera versée en une fois au cours du premier semestre de l'année civile.

Conformément à la réglementation en vigueur, le département et la commune exerceront un contrôle de l'association sur le plan financier et de ses activités selon les modalités prévues à l'article 5.

Au titre des engagements de l'association , la convention prévoit :

- la promotion et la communication,
- la reddition des comptes et la présentation des documents financiers,
- la présentation du bilan des activités régulières.

La convention aurait une durée de trois ans.

Colette RAYOT présente les modalités du financement et précise que, par rapport à la convention précédente, le Fest'Hiver a été ajouté.

Guy BERTHELOT indique que l'on était censé arriver à 300 KF. On l'avait décidé au conseil municipal.

Colette RAYOT répond que c'était l'objectif de la Maison pour Tous et pas de la municipalité.

Cédric PERRIN souhaite rappeler ce qui a été fait.

En 2000, 170 KF en fonctionnement.

En 2001, l'association a reçu 220 KF en fonctionnement.

2002, l'association a reçu 250 KF + 30 KF pour la machine à bois de l'atelier menuiserie.

On a toujours globalisé afin de bénéficier à parité des aides du Conseil Général. Cela faisait 280 KF x 2. Avec Damien MESLOT, au Conseil Général, nous nous étions battus pour cela. A aucun moment, au conseil municipal, on a dit 300 KF. On maintient car cela représente déjà 64 % d'augmentation en 2 ans.

La Maison Pour Tous est l'association la mieux lotie. Son travail est exceptionnel.

Sur le total, nous financions le poste FONJEP pour 113 KF. Ces fonds ont été perdus. On a embauché et cela nous coûte 19 000 € par an. Avec les subvention en plus, ces 19 K€ et la perte de 113 KF, c'est un total de 330 000 F de plus qui sont donnés.

L'effort ne peut être remis en cause par personne. A l'unanimité, la municipalité a toujours soutenu la Maison Pour Tous. Cette augmentation est de 64 %.

Guy BERTHELOT se demande qui a dit que vous ne voulez rien faire à la culture. Ce n'est pas nous. Il ne faut pas faire d'allusions.

Cédric PERRIN rappelle que pour lui le travail est exceptionnel et qu'il doit être soutenu. Il faisait allusion au compte rendu presse de l'AG de la Maison Pour Tous. Le Président pointait les demandes de la municipalité relatives à ses activités.

Cédric PERRIN précise que l'on a le droit de demander des comptes sur le fonctionnement. Nous ne participons pas à tous les spectacles car nos agendas sont chargés. Ce n'est pas un désintéret. Il ne faut pas mal interpréter.

Guy BERTHELOT trouve que poser la question est étonnant.

Antoine MORANDINI estime que la démarche est normale. En 2001, vous demandiez des précisions sur les dépenses de la municipalité et je trouvais cela normal.

Robert LAURENT regrette que cette association ait le monopole. L'objet associatif figurant dans la convention montre que sa vision est restrictive. La commune et le Conseil Général co-financent la moitié du prix des places.

Robert LAURENT s'interroge sur le terme « Musiques actuelles ». Il explique qu'une autre association a rempli la salle avec des bénéfiques confortables. Les gens de Beaucourt ont droit à d'autres spectacles.

Antoine MORANDINI rappelle que la Maison Pour Tous reçoit des subventions importantes. Elle rayonne sur le Département et même au delà.

La culture ne connaît pas les chiffres. La Maison Pour Tous représente du temps, des bénévoles. La Maison Pour Tous fait son travail, elle a fait un choix. La subvention est importante et méritée.

Colette RAYOT ne souhaite pas la polémique mais trouve que les choix sont faits de manière trop directive. On devrait laisser choisir les gens, on doit pouvoir avoir le droit de dire sans se voir imposer.

Cédric PERRIN pense que le terme « Musiques actuelles » est très général. Le Territoire de Belfort est un petit département où l'on a la chance de pouvoir voir des artistes vivants. On peut faire le constat que la population beaucourtoise n'est effectivement pas assez investie. In.

Michel PLOMB explique que personnellement il écoute Bach mais la bonne chanson française a besoin d'être défendue. La culture doit rendre plus intelligent, plus communicant.

Guy BERTHELOT souhaite préciser que les choix ne sont pas directifs. Il y a un bureau qui décide. Il y a un travail très important pour faire le programme, on ne peut pas demander leur avis à tous les beaucourtois.

Colette RAYOT répond qu'elle ne souhaite pas s'immiscer dans le fonctionnement mais qu'elle a donné sa position sur un choix plus diversifié.

A la majorité et une abstention (Robert LAURENT), le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et l'association « Maison Pour Tous »

14 - Ateliers municipaux – Service Espaces Verts – Poste d'Agent d'entretien

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Dans le cadre de la réorganisation du service communal des « Espaces Verts » du fait d'un départ par mutation et d'un décès, il est nécessaire de procéder à un recrutement.

Antoine MORANDINI précise à Guy BERTHELOT qu'il s'agit d'un 2ème poste différent de celui pour lequel le conseil a déjà délibéré.

Michel PLOMB demande si l'on peut avoir le tableau des effectifs de la commune.

Antoine MORANDINI précise qu'il sera fourni avec le budget.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à créer un poste d'agent d'entretien territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2004.

15 - Ateliers municipaux – Indemnités d'astreinte

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Suite à la parution du décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte et à l'arrêté du 15 avril 2003 fixant les taux, la ville de Beaucourt a décidé, par délibération en date du 18 décembre 2003, de revaloriser les indemnités d'astreinte appliquées.

Par courrier en date du 5 février 2004, les services de la préfecture nous demandent de rectifier le montant de l'indemnité pour le dimanche. En effet, les taux indiqués dans ce décret sont des taux plafond et il ne peut y être dérogé.

Le tarif est le suivant :

	TARIFS en EUROS	
	Saison 2002-2003	Saisons 2003-2004 et à venir
Le dimanche	41.31	41.00

**A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs des astreintes du dimanche.
16 - Service « Jeunesse » - Poste d'animateur territorial**

Rapporteur : Cédric PERRIN

Vu l'article 3 de la Loi 53-84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Par délibération en date du 13 février 2003, le conseil municipal de Beaucourt a souhaité, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, renforcer son action en direction des jeunes, enfants et adolescents en créant un poste d'animateur territorial à temps plein au service « Jeunesse ».

En l'absence de candidature statutaire, il a été accepté de recruter un agent sous contrat d'une durée d'un an.

Ce contrat venant à échéance, une publicité a été réalisée qui s'est révélée infructueuse.

En l'absence de candidature statutaire et au regard des compétences développées par l'agent actuellement en poste, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à reconduire son contrat pour 1 année à compter du 1^{er} mars 2004.

17 - Associations - Demande de subvention

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin de permettre à deux associations beaucourtoises de poursuivre leurs activités avant le vote du Budget Primitif 2004 et des subventions, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention anticipée suivant les montants ci-après.

Association	Objet de l'action	Montant en euros
Beaucourt en Fête	Préparation du Carnaval	3 500
Maison Pour Tous	Paiement de spectacles	15 000

18 - Lotissement des Hauts de Beaucourt – Appellation des voies

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le service instructeur de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) qui instruit notamment les permis de construire du lotissement des Hauts de Beaucourt nous demande de préciser l'appellation des diverses voies créées sur l'ensemble du lotissement.

En effet, selon l'appellation, des prescriptions particulièrement contraignantes de recul de 10 m sont prévues dans le PLU applicables aux tiers.

A l'unanimité, le conseil municipal décide des appellations des différentes voies créées sur le lotissement des Hauts de Beaucourt.

19 - Programme de ravalement des façades – Année 2004

Rapporteur : Bernard LIAIS

L'année passée, le conseil municipal a décidé de proroger pour l'année le programme de soutien au ravalement de façades à Beaucourt.

Les secteurs concernés sont les mêmes que ceux définis le 13 février 2003, à savoir :

1^{ère} tranche :

Place de la République
Rue Charles de Gaulle (Place de la République -> Rue du Courbot)
Rue du 18 novembre (Place de la République -> Rue des Déportés)
Rue Pierre Beucler (Place de la République -> Rue Pergaud)
Passage Pierre Mendès France
Passage Bérégovoy

2^{ème} Tranche

Rue du 18 novembre
Rue Frédéric Japy
Rue Charles de Gaulle (Rue Courbot -> Rue d'Abbévillers)
Rue Pierre Beucler (Rue Pergaud -> Rue de l'Eglise)
Rue des Déportés
Rue Louis Pergaud

3^{ème} Tranche

Rue Alfred Pechin (Place Salengro -> passage du Châtelot)
Passage Salengro
Sentier Salengro
Place Roger Salengro
Rue de la Prairie
Rue Pierre Beucler (Rue de l'Eglise -> Rue du Rosier d'Amour)
Rue Pierre Sellier
Rue de Dampierre (rue des Déportés -> rue de la Fraternité)
Rue Charles de Gaulle (Rue d'Abbévillers -> limite de l'agglomération)

Le montant de l'aide est le suivant :

- Façades sans encadrement en pierre	5.53 euros le M ²
- Façades comportant des encadrements en pierre	6.46 euros le M ²

Dans l'objectif de poursuivre les actions d'embellissement et de valorisation du bâti à Beaucourt, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la poursuite des opérations de ravalement des façades pour les 3 tranches concernées jusqu'au 31 décembre 2004 aux conditions précitées.

20 - Syndicat Intercommunal de la Fourrière – Adhésion de la commune de LEVAL

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le Syndicat Intercommunal de la Fourrière comprend à ce jour 97 communes.

La commune de LEVAL a sollicité son adhésion.

Après accord du comité syndical et conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion de la commune de LEVAL.

21 - Syndicat Intercommunal de la Fourrière – Rapport d'activité 2003

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2003 du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

22 - Installation par TERRITOIRE HABITAT 90 d'interphones 1 – 3 – 5 rue des Ciseleurs, Impasse des Combasles et Passage Bérégovoy – Demande de Garantie municipale

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Dans le cadre des dispositifs qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des locataires, TERRITOIRE HABITAT 90 a programmé des travaux d'installation d'interphones 1 – 3 – 5 rue des Ciseleurs et Passage Pierre Bérégovoy à Beaucourt.

Pour cette opération, des emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de Besançon et la garantie de la Commune est nécessaire.

Concernant le prêt complémentaire à la PALULOS, il est demandé au conseil municipal de délibérer favorablement sur les dispositions suivantes :

Vu l'article 19.2 du code des Caisses d'Epargne.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2021 du Code Civil.

La Commune de Beaucourt accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 6 933 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 13 866 € que TERRITOIRE HABITAT 90 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'installation d'interphones dans 47 logements collectifs situés rue des Ciseleurs, Impasse des Combasles et Passage Pierre Bérégovoy à Beaucourt.

Les caractéristiques du prêt PAM consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3.45%
Taux annuel de progressivité :	0.50 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Beaucourt s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

A l'unanimité, le conseil municipal de Beaucourt s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

23 - Réhabilitation par TERRITOIRE HABITAT 90 de 30 logements situés 2 – 4 – 6 rue de la Mésange à Beaucourt – Garantie municipale

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Afin de poursuivre la réhabilitation engagée quartier des Oiseaux à Beaucourt, TERRITOIRE HABITAT 90 a programmé une opération de réhabilitation de 30 logements situés 2 – 4 – 6 rue de la Mésange à Beaucourt.

Pour cette opération, des emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de Besançon et la garantie de la Commune est nécessaire.

Concernant le prêt complémentaire à la PALULOS, il est demandé au conseil municipal de délibérer favorablement sur les dispositions suivantes :

Vu l'article 19.2 du code des Caisses d'Epargne.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2021 du Code Civil.

La Commune de Beaucourt accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 6 562 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 13 124 € que TERRITOIRE HABITAT 90 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 30 logements collectifs, situés 2 – 4 – 6 rue de la Mésange à Beaucourt.

Les caractéristiques du prêt PALULOS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Echéances :	annuelles
Durée totale du prêt :	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel :	3.45%
Taux annuel de progressivité :	0.50 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du Livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Beaucourt s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

A l'unanimité, le conseil municipal de Beaucourt s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

24 - Contrat de prêt Fondation Arc en Ciel - avenant

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Par délibération en date du 30 juin 1995, la commune de Beaucourt s'est portée caution à hauteur de 50 % de l'emprunt contracté par la FONDATION ARC EN CIEL d'un montant de 5 000 000 F (762 245.08 euros).

La Banque de l'Economie a sollicité la commune pour la validation d'un avenant au contrat destiné à fixer les dates des prochaines échéances de remboursement en intégrant, à la demande de l'emprunteur, un décalage de la date de règlement au premier jour de chaque trimestre civil.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

25 - Election de la Commission Communale des Finances

Rapporteur : Antoine MORANDINI

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Antoine MORANDINI	<i>Brigitte WEBER</i>
Jean-Claude TOURNIER	<i>Monique DICHAMP</i>
Sophie MEGNIN	<i>Jean-Claude JACOB</i>
Josette BESSE	<i>Robert LAURENT</i>
Didier MILBERGUE	<i>Marie-France LAVAL</i>
Guy BERTHELOT	<i>Françoise GACHOT</i>

Adoption à l'unanimité.

26 – Convention pour l'organisation d'activités scolaires régulières avec intervenant extérieurs : « EDUCATION MUSICALE »

Rapporteur : Cédric PERRIN

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de Beaucourt et l'Inspection Académique pour l'organisation des cours d'éveil musical et la mise à disposition de locaux scolaires pour la saison scolaire 2003-2004.

Antoine MORANDINI demande à Monsieur le député s'il souhaite s'exprimer au sujet de l'ANRU ou de la TP.

Damien MESLOT précise que c'est la 2^e fois qu'il vient.
Concernant l'école, nous en avons débattu.

Au sujet de la taxe professionnelle, il convient d'indiquer qu'elle ne sera pas supprimée. Elle est gelée pendant 18 mois. On réforme car aujourd'hui elle pénalise les entreprises qui embauchent et investissent.

Le problème est que nous souhaitons ne pas limiter l'indépendance financière des communes. Les dotations rendent les communes plus tributaires des services de l'État. La réflexion est en cours.

A propos de l'ANRU, je voudrais rassurer Monsieur Michel PLOMB poursuit Damien MESLOT . J'ai été saisi de cette question, nous demanderons un rendez-vous à Jean-Louis BORLOO.

Après les élections, nous ferons le nécessaire pour que Beaucourt s'intègre dans le programme de l'ANRU.

Antoine MORANDINI donne la parole aux conseillers pour les questions diverses.

- Guy BERTHELOT explique qu'une rumeur circule sur la délocalisation de l'EMMAP Place de la République.

Antoine MORANDINI répond qu'il va y avoir des déplacements, des délocalisations et des maintiens. Le bâtiment sera loué pour un internat. On reste propriétaire. Des activités auront lieu au Foyer Georges Brassens et à la Maison des Associations. Nous travaillons dans ce sens avec la Fondation Arc-en-ciel.

- Michel PLOMB souhaite revenir sur la question de la politique de la ville et celle de l'habitat. Le Préfet de Région interviendra avec les communes volontaires. L'ANRU est un accélérateur de particules. Il faut une coordination et un pilotage territorial. A Beaucourt, il nous faut construire des logements. C'est important. Il faut le faire passer à l'Assemblée Nationale.

Antoine MORANDINI remercie Damien MESLOT de sa visite, c'est un grand plaisir qu'il soit resté jusqu'au bout. Antoine MORANDINI lève la séance.

Séance levée à 23 heures 40